

L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n° 315

Campagne pénibilité : lutter partout pour une meilleure reconnaissance de la pénibilité de nos métiers et pour améliorer les conditions de travail

Après l'échec des négociations de cet ensemble fumeux nommé Pacte de vie au travail, force est de constater que décréter que l'on doit travailler plus longtemps dans la vie se heurte à la réalité de ce qu'est le travail, de sa pénibilité et des conditions de travail qui conduisent à ce que, finalement, une part importante de salarié.e.s ne peuvent se maintenir dans l'emploi en vieillissant.

Pour lutter contre la pénibilité du travail, il faut se mobiliser contre les contre-réformes qui se déploient sur le système de retraite avec l'allongement de l'âge de départ et sur la réparation à octroyer aux salarié.e.s fortement exposés à la pénibilité.

Mais la question de la pénibilité, c'est aussi une question de conditions de travail et d'investissement dans l'outil productif pour améliorer la situation des salarié.e.s.

Cela signifie qu'en premier lieu, il faut faire respecter nos droits : peu de salarié.e.s éligibles au dispositif de reconnaissance de la pénibilité l'activent. En outre, le Code du Travail impose un cadre concernant la prévention de la pénibilité au travail et l'obligation générale de sécurité et de santé au travail qui sont examinés surtout lorsqu'il y a un problème dans l'entreprise.

Or, il nous faut aussi agir sur les conditions de travail : pour commencer, un état des lieux est nécessaire, avec, comme angle d'analyse, la question de la pénibilité du travail.

Les horaires à rallonge, les pics d'activité, le stress des délais, un outil productif peu ergonomique sont autant d'éléments qui détériorent les conditions de travail. Or, il ne s'agit pas nécessairement d'une fatalité inhérente à l'activité mais bien d'un choix d'organisation du travail, de modèle économique ou d'investissements privilégiant les résultats financiers au détriment des conditions de travail. A ce titre, par exemple, si les entreprises sont souvent équipées de logiciels pointus concernant la gestion financière, les RH sont quant à elles souvent les parents pauvres des investissements dans l'organisation de l'entreprise et de travail.

Alors que les élections professionnelles se terminent dans nombre d'entreprises et que l'agenda dit "social", c'est-à-dire des instances et des négociations se met en place, l'analyse des conditions de travail dans l'entreprise, la constitution d'un plan d'amélioration et son suivi ne doivent pas disparaître derrière d'autres urgences, bien réelles et portées par la CGT comme les salaires.

Nous appelons à déployer partout cette campagne, dans toutes les entreprises, selon les métiers et nous nous battrons pour que ce sujet soit traité en vue de permettre à celles et ceux qui y sont éligibles d'avoir accès aux dispositifs de réparation et d'améliorer les conditions de travail de manière significative.



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Avocats »



Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42 Courriel : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr